

# **Bilan 2009-2012 de l'état de la radioprotection dans les services de médecine nucléaire : la médecine nucléaire reste une priorité d'inspection pour l'ASN pour les années à venir**

Site ASN - 03/02/2014 18:13 Note d'information

## ***217 services de médecine contrôlés entre 2009 et 2011***



Inspection de l'ASN dans un centre de [médecine nucléaire](#)

L'ASN publie aujourd'hui le bilan des inspections menées par ses 11 divisions territoriales dans les 217 services de [médecine nucléaire](#) français au cours des années 2009 à 2011. Ce bilan national a été établi à partir des synthèses interrégionales des inspections qui concernent la [radioprotection](#) des professionnels et des patients.

Si l'état de la radioprotection est jugé globalement satisfaisant, des progrès sont attendus en ce qui concerne la formation du personnel à la radioprotection des patients et des travailleurs, la réalisation des études de poste pour l'ensemble des personnels, les contrôles de qualité interne et la complétude des plans de gestion des déchets et des effluents.

- la mise en place des systèmes d'enregistrement des événements significatifs de radioprotection dans les services ;
- la réalisation par les services de l'évaluation des risques pour les professionnels ;
- le suivi dosimétrique au niveau des extrémités (doigts) pour les professionnels concernés;
- la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection dans les délais réglementaires requis.

## ***86 services de médecine contrôlés en 2012***

Le bilan des inspections réalisées par l'ASN en 2012 dans 86 services de médecine nucléaire confirme l'amélioration progressive de la prise en compte des exigences réglementaires dans ces services. L'ASN souligne toutefois que des efforts restent attendus sur les thèmes identifiés lors du bilan des inspections menées entre 2009 et 2011:

- la formation de l'ensemble des personnes concernées à la radioprotection des travailleurs et à la radioprotection des patients ;
- l'exhaustivité des analyses de poste de travail ;
- la réalisation en interne de l'ensemble des contrôles de radioprotection selon la fréquence réglementaire ;
- l'élaboration du programme des contrôles internes et externes de radioprotection ;
- la délimitation complète des zones réglementées sur la base de l'évaluation des risques ;
- la formalisation de l'organisation consacrée à la maintenance et aux contrôles de qualité, et l'enregistrement de ces opérations ;
- la complétude du plan de gestion des déchets et effluents contaminés ;
- l'installation d'un système de détection à poste fixe pour le contrôle des déchets destinés à des filières de gestion de déchets non radioactifs en sortie d'établissement.

La répétition de certains événements significatifs de radioprotection déclarés à l'ASN souligne des faiblesses récurrentes, en particulier concernant :

- la maîtrise de l'administration des médicaments radiopharmaceutiques. Les erreurs peuvent concerner l'identité du patient, le médicament radiopharmaceutique lui-même ou encore l'activité injectée ; de telles erreurs répétées mettent en relief la nécessité de renforcer le management de la qualité et de la gestion des risques dans les services de médecine nucléaire ;
- la gestion des effluents contaminés par des substances radioactives, notamment la surveillance et la maintenance des installations véhiculant ces effluents (canalisations et cuves).

Un nouveau bilan sera publié en 2015 pour les inspections réalisées sur la période 2012-2014.

## **En savoir plus**

Consulter l' [Etat des lieux de la radioprotection dans les services de médecine nucléaire pendant la période 2009-2011](#)